



Education : l'autonomie se situe au coeur même de l'idéologie néolibérale

François Cocq et Francis Daspe - Tribune | Dimanche 16 Janvier 2011

La généralisation annoncée de la loi d'autonomie des universités, la LRU, aux écoles primaires et à l'enseignement secondaire fait réagir les auteurs de cette tribune, François Cocq, Secrétaire National à l'éducation du Parti de Gauche, et Francis Daspe, Secrétaire général de l'AGAUREPS-Prométhée. Ils y dénoncent une logique de démantèlement de l'éducation publique, au profit de nouveaux modes de gestions managériaux.



A l'image des médecins du *Malade imaginaire* de Molière préconisant la saignée pour tout remède, les Diafoirus du système éducatif crient dans un réflexe pavlovien « *Autonomie !* » dès que l'on parle Ecole. L'autonomie de l'université promue par la loi LRU du 10 août 2007 ne représentait que le galop d'essai : ce sont maintenant le primaire et le secondaire qui sont dans la ligne de mire !

Le 12 janvier, Christian Nique, en charge d'une première évaluation de six mois du dispositif CLAIR (collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite) mis en œuvre dans 105 établissements, s'est ainsi empressé d'annoncer la généralisation de celui-ci à 249 collèges et 1725 écoles pour la prochaine rentrée. Au programme : recrutement des enseignants « *sur profil* », contrat d'objectif pour l'établissement, pluridisciplinarité pour les professeurs, mutualisation des enseignants entre le primaire et le privé, latitude laissée dans la DHG (dotation horaire globale) pour aménager le temps scolaire et les enseignements eux-mêmes ! Soyons clairs justement : cette manœuvre ne vise rien moins que lancer à grande échelle l'autonomie des établissements. Avec tout ce qu'elle porte en elle comme atteintes à l'Ecole de la République.

L'autonomie signifie d'abord mise en concurrence des établissements scolaires, en parfaite cohérence avec la suppression de la carte scolaire : la liberté d'inscrire ses enfants dans l'établissement de son choix sera dès lors reconnue aux parents. Perspective totalement illusoire, car la logique de cette disposition aboutira nécessairement à une inversion radicale : ce seront in fine les établissements (une partie de ceux bénéficiant initialement d'avantages

comparatifs) qui choisiront leurs élèves, tandis que les autres en seront réduits à accueillir les élèves non désirés ou pour qui il sera trop difficile de s'extraire de leur enracinement territorial ou de leur appartenance sociale. Dans le même temps, force est de constater les avantages toujours plus nombreux concédés à l'enseignement privé (à 95% confessionnel) qui se prépare à s'attaquer avec voracité à ce grand marché des établissements qui lui est offert sur un plateau.

La volonté d'octroyer des pouvoirs accrus aux chefs d'établissements vise quant à elle à les transformer en chefs d'entreprise, notamment en matière de gestion des personnels et du déroulement de leurs carrières. Tout cela au mépris des statuts comme le confirme la récente sortie de Christian Jacob. La possibilité de recruter et de mettre à pied les personnels viendrait couronner le nouvel édifice au nom du tropisme d'une gestion managériale parée de toutes les vertus.

Le renforcement de l'autonomie favorise également l'ingérence des pouvoirs locaux et des intérêts privés (élus, chefs d'entreprise et notables de tous ordres) dans le fonctionnement de l'Ecole. C'est aller à rebours d'une évolution séculaire : l'institution scolaire s'est construite par une mise à distance salutaire de toute forme de pressions d'ordre consumériste et des agissements clientélistes de féodalités locales. Mise à distance qui signifiait la prise en considération prioritaire de l'intérêt général au détriment des revendications particularistes et privées que ces intrusions induisent de fait.

Les incidences dans le domaine pédagogique ne sont pas moindres. Le but recherché est le démantèlement du cadre national qui structure jusqu'à présent notre système éducatif, et ce en dépit des entorses qui lui ont été faites au cours des dernières années : programmes et examens nationaux, modalités de recrutement des enseignants. La réussite à un concours accorde aux professeurs un statut protecteur indispensable à un exercice empreint de sérénité de leurs fonctions. C'est précisément ce statut, qui est la garantie du service public et donc de l'intérêt général, que l'on cherche à rogner méthodiquement par tous les moyens.

Se dessine un nouveau mode de gestion fondé sur la généralisation de la contractualisation, dont dépendrait l'allocation des moyens mis à disposition des établissements. Ces moyens seraient fonction de la réalisation de contrats d'objectifs déterminés de gré à gré avec les autorités hiérarchiques en contrepartie d'une obligation de résultats. Les effets pervers attendus ne sont pas très difficiles à décrypter. Le système favorisera par effet cumulatif les établissements les mieux lotis qui seront en capacité d'atteindre aisément leurs objectifs, offrant par ce biais le cadre idéal à une contractualisation à double vitesse.

Pour y remédier, la tentation sera grande aux établissements en difficulté (ou tout simplement et de manière plus prosaïque à la recherche de financements supplémentaires) de promouvoir une réussite factice au prix d'un abaissement des exigences et des ambitions. Une fois de plus la regrettable confusion entre démocratisation et massification sera opérée, les aspects comptables quantitatifs l'emportant par nécessité sur les préoccupations qualitatives de l'enseignement dispensé. L'autonomie n'est surtout pas une mesure neutre. Elle n'est pas à confondre avec la liberté pédagogique qui existe déjà et donne bien des possibilités d'action pour qui veut l'utiliser à bon escient.

L'autonomie se situe au cœur même de l'idéologie néolibérale. Elle génère de manière quasi mécanique le corollaire du libéralisme : un accroissement significatif des inégalités

instaurant une « école à deux vitesses ». Dénonçons le vrai visage de l'autonomie, redoutable miroir aux alouettes à la fois moyen et finalité de l'entreprise de destruction de l'Ecole de la République. Elle n'est pas la solution, mais bien une cause et un symptôme du problème.